

**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

Date de convocation : 5 décembre 2018

Aujourd'hui douze décembre deux mille dix-huit,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique au siège de Bayeux Intercom, Salle des assemblées, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux, à vingt heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

**Etaient présents** : M. GOMONT – Mme DELECROIX – Mme POULET – M. JAMIN – Mme ROVARC'H – M. DELORME – M. LEMARESQUIER – M. LEPAULMIER – M. LECHEVALLIER – Mme LIEVENS – Mme THOMAS – Mme MOUCHEL – M. BOUILLON – Mme PERIAUX – M. MAUDUECH – Mme JEAN-PIERRE – Mme COSTE – Mme LEBERRUYER – M. HAMON – Mme BION-HETET – Mme LAFONT – M. BRIANE – M. GUILLOCHIN – M. LITZELLMANN – M. SERONIE – Mme BASLEY

**Absents excusés** : M. TANQUEREL (pouvoir à M. JAMIN) – Mme CADET (pouvoir à M. LEPAULMIER) – M. CREVEL (pouvoir à Mme LIEVENS) – M. PATRY (pouvoir à M. DELORME) – M. LAULHE (pouvoir à Mme ROVARC'H) – M. GUILLOT (pouvoir à M. SERONIE)

**Absents** : M. MICHELINI

Mme BASLEY est désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

---

❖ **N° 01 – Finances – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et de personnel entre la Ville de Bayeux et la Communauté de communes Bayeux Intercom à destination des scolaires pour l'année 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention à intervenir avec Bayeux Intercom pour les modalités de mise à disposition des locaux et des personnels communaux sur le temps scolaire et périscolaire pour l'année 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

❖ **N° 02 – Finances – Décisions modificatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits en section d'investissement et de fonctionnement sur les budgets Ville et annexes ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 03 – Personnel – Tableau des effectifs permanents : modifications.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création et la modification des postes comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.



❖ **N° 04 – Personnel – Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'adopter** la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), conformément aux dispositions exposées par la présente et ses annexes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **De prévoir** l'application des présentes aux agents stagiaires, titulaires et contractuels éligibles ;
- **De prendre en considération** le contexte d'adhésion progressif au fur et à mesure de la parution des textes permettant la transposition aux différents cadres d'emplois de la Fonction Publique territoriale ;
- **De préciser** que les cadres d'emplois non éligibles sont maintenus dans les dispositions antérieures ;
- **De charger** Monsieur le Maire de fixer par arrêtés individuels le montant alloué à chaque agent concerné ;
- **De préciser** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 05 – Comité des Œuvres Sociales – Subvention 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'autoriser** le versement de la somme de 13 111 € correspondant aux retraites échues pour l'année 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 06 – Personnel – Médiathèque et Piscine Municipales – Transfert de compétence et de personnel.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** la suppression des postes précités du tableau des effectifs permanents titulaires ou non de la Ville de Bayeux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou le cas échéant à l'échéance des actes de recrutement par l'intercommunalité ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 07 – Citoyenneté – Associations de jumelage et citoyenneté : subventions 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2019 comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 08 – Citoyenneté – Associations patriotiques : subventions 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 09 – Programmation des événements culturels 2019 : recherche de partenariats privés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** ces demandes de partenariats ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 10 – Programmation et Action Culturelle et Médiévales 2019 : Demande de subventions.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** ces demandes de subventions ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 11 – Associations culturelles : subventions 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :



- **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations selon l'exposé ci-dessus pour l'année 2019 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 12 – Bayeux Museum – Musée de la Tapisserie – Projet Musée de la Tapisserie 2024 : Défraiement des participants aux réunions et études relatives au projet du Musée de la Tapisserie (de 2019 à 2023).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le projet de prise en charge des frais relatifs aux déplacements, hébergement et restauration des personnalités sollicitées dans le cadre du projet du futur Musée de la Tapisserie et ce à hauteur de 100 000 € à raison de 20 000 € par an de 2019 à 2023 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 13 – Bayeux Museum – Prix de vente de nouveaux articles pour les boutiques des musées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les prix de vente des articles proposés à la vente dans les boutiques des usées comme indiqué dans les tableaux joints en annexe. Ils seront applicables à compter du 19 décembre 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 14 – Logis des Grands Chapeaux – Désaffectation et déclassement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'arrêter** la gestion en régie du Logis des Grands Chapeaux ;
- **De constater** la désaffectation du Logis des Grands Chapeaux ;
- **De prononcer** le déclassement de cet ensemble immobilier du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 15 – Sports – Subvention aux associations – Répartition du crédit global pour la saison 2018/19.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** les subventions aux associations sportives pour l'année 2018/2019 comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 16 – Sports – Tarification horaires location des courts de tennis de la Ville de Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le montant de 10 euros de l'heure pour la location d'un court de tennis ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 17 – Jeunesse – Avenant à la convention entre la commune de Bayeux et Bayeux Intercom relative à la mise à disposition d'équipements intercommunaux et la fourniture de repas.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant à la convention concernant la mise à disposition d'équipements intercommunaux et la fourniture de repas au profit de la commune de Bayeux, joint à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

❖ **N° 18 – DSP 2<sup>nd</sup> réseau chaleur bois : présentation du rapport du contrôleur suite à la production du rapport annuel d'activités 2017.**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de synthèse.

❖ **N° 19 – Voirie – Tarif de travaux – Année 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :



- **D'approuver** le réajustement des tarifs comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 20 – Propriété – Acquisition d'une parcelle située Boulevard Montgomery et son incorporation dans le domaine public.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'accepter** l'aliénation de la parcelle cadastrée AN 414 appartenant à Madame de la BARRE de NANTEUIL et à Madame ARNAUD Patricia au prix de 10 €/m<sup>2</sup> ;
- **D'accepter** l'incorporation de cette parcelle dans le domaine public communal ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître BOLLÉE-LUCAS, notaire à Bayeux, et dont tous les frais seront à la charge de la Ville.

❖ **N° 21 – Propriété – Cession d'un terrain situé rue de Bellefontaine.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **De constater** la désaffectation de ce terrain de 90 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) sis rue de Bellefontaine ;
- **D'approuver** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal sans enquête publique au préalable ;
- **D'approuver** la cession de cette bande de terrain de 90 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) située rue de Bellefontaine au prix de 18,18 €/m<sup>2</sup> au profit de la SCI de BUSSY ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur.

❖ **N° 22 – Associations en lien avec l'environnement et le développement durable : subventions 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution des subventions telles qu'indiquées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER  
CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE  
SELON L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.**

❖ **Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a fait usage de sa délégation selon l'article L. 2122-22 du CGCT pour :**

- l'attribution de marchés de type MAPA et accords-cadres selon la procédure article 28 du Code des Marchés Publics.
- dire que la Ville n'était pas intéressée concernant les déclarations d'intention d'aliéner adressées en Mairie depuis le dernier Conseil.

\* \* \*

Fait à l'Hôtel de Ville, le 13 décembre 2018.

LE MAIRE


  
Patrick GOMONT